



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023-021

Nombre de conseillers
en exercice 19

L'an deux mille vingt trois,
le trois du mois d'avril,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Présents 13

Votants 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAREYRE, MACQUET (arrivé à 19h10-absent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ;

Absents : Mesdames Myriam CAÏCEDO, Florence CHEVAUCHET et Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseillers Municipaux.

OBJET :

COMPTE-RENDU SELON L'ARTICLE L.2122-23 du Code Général des Collectivités
Territoriales

Le Conseil Municipal, Prend acte des décisions dont le détail suit, prises en application de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020,

Droit de préemption

- Inspire MB : parcelles A 595 et A 258 ; 69 rue Albert Cousin ; 11a 84 ca
- E2PRi : parcelle A381 ; 10 rue Albert Cousin ; 75,51 m²
- M. et Mme PRÉBOLIN : parcelles A595 et A258 ; 69 rue Albert Cousin ; 11a 84 ca

RENONCE à son droit de préemption urbain.

Reçu en Préfecture le

12 AVR. 2023

Certifié exécutoire

12 AVR. 2023

Publié ou notifié le

12 AVR. 2023

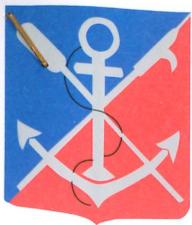
Mairie de SAINT LAURENT SUR SAÔNE
Pour le Maire,
L'adjoint Délégué
Jean-Claude
MARTINEZ

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Affiché le 7 avril 2023

Pour copie conforme, en mairie le 11 avril 2023

Le Maire,
Jacques DOUSSOT
Mairie de SAINT LAURENT SUR SAÔNE
AIN



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023-022

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt trois, le trois du mois d'avril,
Présents	14	le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,
Votants	16	

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAREYRE, MACQUET (arrivé à 19h10-présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ;

Absents : Mesdames Myriam CAÏCEDO, Florence CHEVAUCHET et Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseillers Municipaux.

OBJET :

DÉPART À LA RETRAITE D'UN AGENT : EMBAUCHE D'UN ADJOINT
TECHNIQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le départ à la retraite de Madame Chantal PAGNEUX, Adjoint technique, à compter du 1^{er} mai 2023,

Considérant le poste d'Adjoint technique (33h00) vacant sur le tableau des emplois permanents,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un Adjoint technique stagiaire à compter du 24 avril 2023 et à signer tous les documents en lien avec cette embauche.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023 (compte 6413).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 7 avril 2023

Pour copie conforme en mairie le 11 avril 2023





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023-023

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 14

Votants 16

L'an deux mille vingt trois,
le trois du mois d'avril,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAREYRE, MACQUET (arrivé à 19h10-présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ;

Absents : Mesdames Myriam CAÏCEDO, Florence CHEVAUCHET et Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseillers Municipaux.

OBJET :

CRÉATION DE POSTES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la création des emplois suivants :

- 1 agent de maîtrise principal à temps complet
 - 1 chef de service de police municipal 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 ASEM principal 1^{ère} classe à temps non complet, à raison de 28 heures.
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023, compte 6411.

ADOPE la modification correspondante du tableau des emplois permanents.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 7 avril 2023

Pour copie conforme, en mairie le 11 avril 2023

Le Maire,
Jacques DOUSSOT

Le Maire,
Jacques DOUSSOT

Pour le Maire,
L'adjoint Délégué

Jean-Claude
MARTINEZ

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET

- Au 3 avril 2023 -

CADRES d'EMPLOIS AUTORISÉS PAR L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Cadre d'emplois des Adjoints Techniques

Services techniques

Entretien restaurant scolaire		Adjoint Technique
Bâtiments communaux – divers	vacant	33 H 00/semaine
Entretien restaurant scolaire		Adjoint tech. ppal 2 ^{ème} classe
Bâtiments communaux – divers	1	33 H 00/semaine
<i>Mme PAGNEUX C.</i>		
Entretien restaurant scolaire- bâtiments communaux- divers		
<i>Mme BESSON</i>	1	Adjoint tech. ppal 2 ^{ème} classe
Entretien restaurant scolaire- bâtiments communaux- divers	1	vacant Adjoint Technique

Entretien salle polyvalente –divers	1 vacant	Adjoint Technique
	10 H 00 /semaine	

Cadre d'emplois des Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles

Service social

Ecole maternelle – divers	1	A.S.E.M. principal 1 ^{ère} classe
<i>Mme AUGAGNEUR</i>		28 H 00 /semaine

1	vacant	A.S.E.M. principal 2 ^{ème} classe
	28 H 00/semaine	

1	vacant	A.S.E.M. principal 2 ^e classe
	17 H 00/semaine	

1	vacant	A.S.E.M. principal 2 ^{ème} classe

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET

- Au 3 avril 2023 -

CADRES D'EMPLOIS AUTORISÉS PAR L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Cadre d'emplois des attachés

Service Administratif

Secrétaire de Mairie **N. CHEVRAU** 1 Attaché territorial

Cadre d'emplois des rédacteurs

Service Administratif

Agent polyvalent - secrétariat	1	vacant	Rédacteur <i>principal 1ère classe</i>
Secrétaire de mairie	1	vacant	Rédacteur <i>principal 1ère classe</i>
Agent polyvalent – secrétariat	2	vacant	Rédacteur
	2	vacant	Rédacteur <i>principal 2ème classe</i>

Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs

Service Administratif

Agent polyvalent – secrétariat	P. NEVEU	1	Adjoint admin. ppal 2 ^{ème} classe
		1	vacant
		1	Adjoint administratif
		1	vacant
			Adjoint admin. ppal 1 ^{ère} classe

Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise

Services Techniques

Agent polyvalent **M. GOYON** 1 Agent de maîtrise

Cadre d'emplois des Adjoints Techniques

Services Techniques

Espaces verts – polyvalent	M. Alexis GREZAUD	1	Adjoint technique
Espaces verts - polyvalent		1	vacant
Espaces verts – polyvalent	M. PEREIRA NETO	1	Adjoint tech. ppal 2 ^{ème} classe
Espaces verts - polyvalent		1	vacant
			Adjoint technique
			Adjoint technique 1ère classe

Cadre d'emplois des agents de Police Municipale

Police Municipale

Agent de Police Municipale	<i>M. STRADY</i>	1	Chef serv. PM ppal 1 ^{ère} classe
Agent de Police Municipale		1	vacant
Agent de Police Municipale		1	vacant

Cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux du Patrimoine

Service culturel

Service de la Bibliothèque	<i>Mme GAUFILLET</i>	1	Adjoint pat. ppal 1 ^{ère} classe
		1	vacant
		1	vacant



Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-028

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 14

Votants 16

L'an deux mille vingt trois,
le trois du mois d'avril,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAREYRE, MACQUET (arrivé à 19h10-présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ;

Absents : Mesdames Myriam CAÏCEDO, Florence CHEVAUCHET et Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseillers Municipaux.

OBJET :

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : AUTORISATION DE RE COURS AU
SERVICE CIVIQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.111-1, L.111-2, L.2121-12 et L.2121-29,

VU le Code du Service National,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

VU la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement de droit civique avec les volontaires, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application.

DÉCIDE de donner son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément.

DÉCIDE de dégager les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Reçu en Préfecture le

12 AVR. 2023

Certifié exécutoire

12 AVR. 2023

Publié ou notifié le

12 AVR. 2023



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude
MARTINEZ



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude
MARTINEZ

Jean-Claude
MARTINEZ



Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-012

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 14

Votants 16

L'an deux mille vingt trois,
le trois du mois d'avril,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAREYRE, MACQUET (arrivé à 19h10-présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ;

Absents : Mesdames Myriam CAÏCEDO, Florence CHEVAUCHET et Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseillers Municipaux.

OBJET :

AUTORISATION DE RECOURS À L'ALLIANCE EUROPÉENNE DE COORDINATION
MÉDICALE (AECM) « AGIR ENSEMBLE » AFIN DE TROUVER UN MÉDECIN POUR LA
COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Considérant le départ à la retraite depuis le 31 décembre 2022 du docteur Marc BALLY,
Considérant la nécessité de rechercher un médecin généraliste pour la commune, en
complément du docteur Luis PEDRO,

Considérant la nécessité pour la commune d'être accompagnée dans cette recherche,
Considérant les trois types d'adhésion possibles à l'Alliance Européenne de
Coordination Médicale « Agir ensemble » (trimestrielle, semestrielle ou annuelle),

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE que le vote portera sur l'adhésion annuelle ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 3 abstentions : Madame Géraldine FLORE,
Messieurs Jean CHAREYRE et André PROST, Conseillers Municipaux,

DÉCIDE D'ADHÉRER à l'Alliance Européenne de Coordination Médicale « Agir Ensemble » pour une période d'accompagnement de 12 mois, au tarif de 8.975,00 €.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en lien avec cette adhésion.

Reçu en Préfecture le
11 AVR. 2023

Certifié exécutoire
11 AVR. 2023

Publié ou notifié le
11 AVR. 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 7 avril 2023

Pour copie conforme, en mairie le 7 avril 2023

Le Maire,

Jacques DOUSSOT



Le Maire
Jacques DOUSSOT




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-030

Nombre de conseillers
en exercice 19

L'an deux mille vingt trois,
le trois du mois d'avril,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Présents 14

Votants 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAREYRE, MACQUET (arrivé à 19h10-présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ;

Absents : Mesdames Myriam CAÏCEDO, Florence CHEVAUCHET et Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseillers Municipaux.

OBJET :

ACCORD DE PRINCIPE POUR ÉQUIPER LA COMMUNE D'UN DISPOSITIF
DE RECUEIL DES CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que depuis 2017, les cartes d'identité et passeports se font par le biais d'une procédure dématérialisée qui nécessite d'équiper les Mairies de dispositifs de recueil de données sécurisées,

Considérant que devant les délais de plus en plus longs pour obtenir un rendez-vous, la Préfecture recherche des communes volontaires pour être équipées,

Considérant que l'État prend en charge l'installation du matériel, sa maintenance, et assure une participation forfaitaire aux petits aménagements, aux frais de fonctionnement et prend en charge la formation des agents municipaux.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE pour équiper la commune d'un dispositif de recueil des cartes d'identité et passeports.

Reçu en Préfecture le

14 AVR. 2023

Certifié exécutoire

14 AVR. 2023

Publié ou notifié le

14 AVR. 2023

Le Maire
Jacques DOUSSOT

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 7 avril 2023

Pour copie conforme, en mairie le 12 avril 2023

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude
MARTINEZ



Région AUVERGNE RHÔNE-ALPES • Département de l'AIN • Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE • Canton de VONNAS

Mairie • 01750 SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE • Téléphone 03 85 21 30 10

E-mail : mairie@saintlaurentsursaone.fr - Site : www.saintlaurentsursaone.fr



Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-014

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 14

Votants 16

L'an deux mille vingt trois,
le trois du mois d'avril,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAREYRE, MACQUET (arrivé à 19h10-présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ;

Absents : Mesdames Myriam CAÏCEDO, Florence CHEVAUCHET et Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseillers Municipaux.

OBJET :

COTISATIONS 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de verser les cotisations suivantes :

Associations des Maires : 643,38 €

Agence départementale d'Ingénierie de l'Ain = 863,50 €

S.P.A. Mâcon : 1.280,00 €

DIT que les crédits sont prévus au compte 6281 du budget primitif 2023.

Reçu en Préfecture le
12 AVR. 2023

Certifié exécutoire

12 AVR. 2023

Publié ou notifié le

12 AVR. 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 7 avril 2023

Pour copie conforme, en mairie le 7 avril 2023



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
**Jean-Claude
MARTINEZ**



Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-013

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 11

Votants 13

L'an deux mille vingt trois,
le trois du mois d'avril,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie—salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAREYRE, MACQUET (arrivé à 19h10-présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ;

Absents : Mesdames Myriam CAÏCEDO, Florence CHEVAUCHET et Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseillers Municipaux.

SUBVENTIONS 2023

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Conformément aux propositions émises par la Commissions des Finances lors de sa réunion du 22 mars 2023,

Monsieur DOUSSOT, Maire, Monsieur Jean BARBOSA et Madame Geneviève COTTIN, Conseillers Municipaux, faisant partie d'associations auxquelles une subvention va être accordée sortent de la salle et ne prennent donc pas part au vote.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de verser une subvention aux sociétés et associations figurant dans le tableau joint à la présente délibération.

DIT que les crédits sont prévus au compte 65748 du budget primitif 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 7 avril 2023

Pour copie conforme, en mairie le 7 avril 2023



Reçu en Préfecture le
12 AVR. 2023
Certifié exécutoire

Publié le **12 AVR. 2023**

12 AVR. 2023
Pour le Maire,
Adjoint Délégué
Jean-Claude
MARTINEZ



Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

SUBVENTIONS 2023

Associations St Laurentines	2022	2023
Rex Club Athlétique	1 200,00	1 200,00
Association sportive St Laurentine (A.S.S.L.)	1 500,00	1 570,00
Les Sauveteurs	1 200,00	1 200,00
Sou des écoles (animation des classes)	300,00	300,00
Sou des écoles (piscine)	240,00	240,00
Sou des écoles (aviron)	0,00	140,00
Club Henri IV	400,00	400,00
Oasis d'Amour	200,00	200,00
Association un p'tit sourire	0,00	200,00
CLEM	51 151,00	81 189,00
Autres associations		
ADAPEI	220,00	220,00
P.E.P.01	100,00	100,00
A.F.M.	100,00	100,00
Centre régional Léon Bérard	100,00	100,00
Restos du Cœur 71	100,00	100,00
Croix Rouge Replonges	100,00	100,00
Croix Rouge Mâcon		100,00
Banque Alimentaire de l'Ain	100,00	0,00
TOTAL GENERAL	57 011,00	87 459,00





Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-015

Nombre de conseillers
en exercice 19

L'an deux mille vingt trois,
le trois du mois d'avril,

Présents 14

le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Votants 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAREYRE, MACQUET (arrivé à 19h10-présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ;

Absents : Mesdames Myriam CAÏCEDO, Florence CHEVAUCHET et Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseillers Municipaux.

OBJET :

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de verser la somme de 125,06 euros pour l'année 2023 au groupement paroissial de Feillens, qui s'occupe de la Paroisse de Saint-Laurent-sur-Saône et qui est chargé du gardiennage de l'Eglise.

DIT que cette dépense sera imputée au compte 6282 du budget 2023.

Reçu en Préfecture le

12 AVR. 2023

Certifié exécutoire

12 AVR. 2023

Publié ou notifié le

12 AVR. 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 7 avril 2023

Pour copie conforme, en mairie le 7 avril 2023





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-016

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 13

Votants 15

L'an deux mille vingt trois,
le trois du mois d'avril,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAREYRE, MACQUET (arrivé à 19h10-présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ;

Absents : Mesdames Myriam CAÏCEDO, Florence CHEVAUCHET et Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseillers Municipaux.

OBJET :

BUDGET COMMUNAL : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE
GESTION 2022

Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire, sort et laisse la présidence à Monsieur **Marc SAUVAGEON**, 1^{er} Adjoint

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte de gestion établi par le Receveur Municipal de Bourg-en-Bresse concernant le budget communal,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur pour le budget communal,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTÉ le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune pour le même exercice (budget communal).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 7 avril 2023

Pour copie conforme, en mairie le 7 avril 2023

Le Maire
Jacques DOUSSOT

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Jean-Claude MARTINEZ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-017

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 14

Votants 16

L'an deux mille vingt trois,
le trois du mois d'avril,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAREYRE, MACQUET (arrivé à 19h10-présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ;

Absents : Mesdames Myriam CAÏCEDO, Florence CHEVAUCHET et Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseillers Municipaux.

OBJET :

BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les résultats de l'exercice précédent apparaissant sur le compte de gestion et sur le compte administratif au 31 décembre 2022,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 767.396,39 € comme suit :

- 653.511,62 € section d'investissement (titre de recette à émettre au compte 1068)
- 113.884,77 € section de fonctionnement.

Certifié exécutoire
14 AVR. 2023

Reçu en Préfecture le

14 AVR. 2023
Publié ou notifié le

14 AVR. 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 7 avril 2023

Pour copie conforme, en mairie le 7 avril 2023

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Mairie de SAINT LAURENT SUR SAÔNE
Jean-Claude MARTINEZ

Le Maire,
Jacques DOUSSOT
Mairie de SAINT LAURENT SUR SAÔNE
AIN



Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-019

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 14

Votants 16

L'an deux mille vingt trois,
le trois du mois d'avril,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAREYRE, MACQUET (arrivé à 19h10-présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ;

Absents : Mesdames Myriam CAÏCEDO, Florence CHEVAUCHET et Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseillers Municipaux.

OBJET :

BUDGET COMMUNAL – PROVISION POUR CRÉANCES
IRRÉCOUVRABLES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2321-2,

VU la nomenclature M57,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la constitution d'une provision de 7.691,10 euros au compte 681 du budget communal 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

14 AVR. 2023

Le Maire
Jacques DOUSSOT



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché le 7 avril 2023

Pour copie conforme, en mairie le 12 avril 2023



Le Maire,
Jacques DOUSSOT

Pour le Maire,
Point Délégué
Jean-Claude
MARTINEZ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023-020

Nombre de conseillers
en exercice 19

L'an deux mille vingt trois,
le trois du mois d'avril,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Présents 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2023

Votants 16

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAREYRE, MACQUET (arrivé à 19h10-présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ;

Absents : Mesdames Myriam CAÏCEDO, Florence CHEVAUCHET et Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseillers Municipaux.

OBJET :

BUDGET COMMUNAL 2023 : BUDGET PRIMITIF

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

avec 3 abstentions : Madame Géraldine FLORE, Messieurs Jean CHAREYRE et André PROST, Conseillers Municipaux,

ADOPTÉ le budget primitif 2023 de la commune arrêté comme suit :

	DEPENSES - RECETTES
FONCTIONNEMENT	1.485.963,77 €
INVESTISSEMENT	2.835.096,67 €

Reçu en Préfecture le
26 AVR. 2023

Certifié exécutoire
26 AVR. 2023

Publié ou notifié le
26 AVR. 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 7 avril 2023

Pour copie conforme, en mairie le 7 avril 2023


Le Maire
Jacques DOUSSOT


Le Maire
Jacques DOUSSOT



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023-018

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 14

Votants 16

L'an deux mille vingt trois,
le trois du mois d'avril,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAREYRE, MACQUET (arrivé à 19h10-présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ;

Absents : Mesdames Myriam CAÏCEDO, Florence CHEVAUCHET et Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseillers Municipaux.

IMPÔTS LOCAUX -VOTE DES TAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire d'augmenter les taux de 1%
pour 2023,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

avec 3 votes contre : Madame Géraldine FLORE, Messieurs Jean CHAREYRE et
André PROST, Conseillers Municipaux,

DÉCIDE D'AUGMENTER les taux d'imposition pour l'année 2023 de 1% tels
que présentés dans le tableau ci-dessous :

	TAUX 2022	TAUX 2023
T.F.B	29,85	30,15
T.F.N.B.	53,23	53,76

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 7 avril 2023

Pour copie conforme, en mairie le 7 avril 2023

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Jean-Claude
MARTINEZ

Le Maire
Jacques DOUSSOT

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023	Taux votés 2023	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 553 841	29,85	94,74	1 650 000	492 525	30,45	497 475
Taxe foncière non bâties (TFNB)	1 080	53,23	124,30		586	53,76	591
Taxe d'habitation (TH)	169 094	11,19	46,98	181 099	20 265	11,30	20 464
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>		>>>	>>>	
				Total	513 376		518 530
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>		>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	30,45	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière non bâties (TFNB)	$\frac{518 530}{513 376} = 1,0239$	53,76	
Taxe d'habitation (TH)		11,30	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatoires	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
>>>	0			996	0	0	24 880	25 876
III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023								
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023						
518 530	25 876	544 406						



Le 02 MARS 2023
Pour la Direction des Finances publiques,
VINCENT BONARDI
DIRECTEUR DÉP. DES FINANCES
PUBLIQUES

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-024

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 14

Votants 16

L'an deux mille vingt trois,
le trois du mois d'avril,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAREYRE, MACQUET (arrivé à 19h10-présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ;

Absents : Mesdames Myriam CAÏCEDO, Florence CHEVAUCHET et Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseillers Municipaux.

OBJET :

BUDGET « LOCAL COMMERCIAL » : COMPTE ADMINISTRATIF ET
COMPTE DE GESTION 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte de gestion établi par le Receveur Municipal de Bourg-en-Bresse
concernant le budget « Local commercial »,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif
du Maire et du compte de gestion du Receveur pour le budget « Local
commercial »,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTÉ le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2022, dont les
écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune pour
le même exercice (budget « local commercial »).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 7 avril 2023

Pour copie conforme en mairie le 7 avril 2023

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Jean-Claude
MARTINEZ

Le Maire,
Jacques DOUSSOT
(AIN)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-025

Nombre de conseillers
en exercice 19

L'an deux mille vingt trois,
le trois du mois d'avril,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Présents 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2023

Votants 16

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAREYRE, MACQUET (arrivé à 19h10-présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ;

Absents : Mesdames Myriam CAÏCEDO, Florence CHEVAUCHET et Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseillers Municipaux.

OBJET :

BUDGET « LOCAL COMMERCIAL » : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les résultats de l'exercice précédent apparaissant sur le compte de gestion et sur le compte administratif du budget « Local commercial » au 31 décembre 2022,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 4.650,84 € comme suit :

- 1.741,83 € section d'investissement (titre de recette à émettre au compte 1068)
- 2.909,01 € section de fonctionnement.

Certifié exécutoire
14 AVR. 2023

Reçu en Préfecture le
14 AVR. 2023

Publié ou notifié le
14 AVR. 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 7 avril 2023

Pour copie conforme, en mairie le 7 avril 2023





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-026

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt trois, le trois du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,
Présents	14	
Votants	16	

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAREYRE, MACQUET (arrivé à 19h10-présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ;

Absents : Mesdames Myriam CAÏCEDO, Florence CHEVAUCHET et Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseillers Municipaux.

OBJET :

BUDGET « LOCAL COMMERCIAL » : BUDGET PRIMITIF 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTÉ le budget primitif 2023 « Local commercial » arrêté comme suit :

	DEPENSES - RECETTES
FONCTIONNEMENT	19.809,01 €
INVESTISSEMENT	15.745,93 €

Reçu en Préfecture le
14 AVR. 2023

Certifié exécutoire

14 AVR. 2023

Publié ou notifié le

14 AVR. 2023

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Affiché le 7 avril 2023

Pour copie conforme, en mairie le 7 avril 2023

Le Maire,
Jacques DOUSSOT

Jean-Claude
MARTINEZ

Région AUBERGNE-RHÔNE-ALPES • Département de l'AIN • Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE • Canton de VONNAS

Mairie • 01750 SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE • Téléphone 03 85 21 30 10

E-mail : mairie@saintlaurentsursaone.fr - Site : www.saintlaurentsursaone.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-029

Nombre de conseillers
en exercice 19
Présents 14
Votants 16

L'an deux mille vingt trois,
le trois du mois d'avril,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAREYRE, MACQUET (arrivé à 19h10-présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ;

Absents : Mesdames Myriam CAÏCEDO, Florence CHEVAUCHET et Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseillers Municipaux.

OBJET :

MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « DÉVELOPPEMENT LOCAL »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la mise en place par Mâconnais Beaujolais Agglomération de deux fonds de concours, « Voirie » et « Développement local »,

Considérant les divers aménagements et acquisitions ayant pour finalité la modernisation des services offerts à la population,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de demander un fonds de concours « Aide au développement local » d'un montant de 115.199,00 € à Mâconnais Beaujolais Agglomération pour divers aménagements et acquisitions ayant pour finalité la modernisation des services offerts à la population.

APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	Taux
Factures	230.398,00 €	M.B.A.	115.199,00 €	50%
		Commune	115.199,00 €	50%
Total	230.398,00 €	Total	230.398,00 €	100%

Reçu en Préfecture le

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 7 avril 2023

Certifié exacto copie

12 AVR. 2023 AVR. 2023

Publié ou notifié le

12 AVR. 2023

Région AUVERGNE-RHÔNE-ALPES • Département de l'AIN • Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE • Canton de VONNAS

Mairie • 01750 SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE • Téléphone 03 85 21 30 10

E-mail : mairie@saintlaurentsursaone.fr - Site : www.saintlaurentsursaone.fr

12 AVR. 2023

MARTINEZ



Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023-027

Nombre de conseillers
en exercice 19

L'an deux mille vingt trois,
le trois du mois d'avril,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie—salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Présents 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2023

Votants 16

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAREYRE, MACQUET (arrivé à 19h10-présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ;

Absents : Mesdames Myriam CAÏCEDO, Florence CHEVAUCHET et Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseillers Municipaux.

OBJET :

MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION : AVIS SUR LE PROJET DE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DU DEMANDEUR (PPGDI)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment l'article L. 441-2-8,

Vu la délibération n°2019-202 du Conseil Communautaire de Mâconnais Beaujolais Agglo- mération du 12 décembre 2019 approuvant le Programme Local de l'Habitat 2019-2025 de MBA,

Vu la délibération n°2015-108 du Conseil communautaire de Mâconnais Beaujolais Agglo- mération du 15 octobre 2015 lançant l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social,

Vu la délibération n° 2023-007 du 23 février 2023 du Conseil Communautaire de MBA arrêtant le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDI) de Mâconnais Beaujolais Agglo- mération,

Vu l'avis de la Conférence Intercommunale du Logement en date du 16 janvier 2023,

Vu le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDI) reçu en mairie

Considérant les observations suivantes émises par Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale :

Art. 5.1.4 mobilisation de la Concertation Locale de l'Habitat :
Au dernier alinéa, il est stipulé "en accord avec le Département" or 2 départements sont concernés.

Est-on sûr qu'il existe un accord avec le Département de l'Ain ?

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE



Art. 5.2 concernant les mutations dans le parc : Les partenaires ne se fixent pas d'objectif chiffré à atteindre sur les demandes de mutations ; c'est regrettable.

Art. 6.1 concernant la cotation des dossiers : Le critère facultatif "habite sur l'EPCI" rapporte un point supplémentaire au dossier. N'est-ce pas discriminatoire ? Surtout lorsqu'il est précisé plus haut (art. 4.2.1) que "*le service enregistreur ne peut pas refuser d'enregistrer une demande pour des motifs tels que : la personne ne réside pas dans la commune, n'y travaille pas ou n'y a pas d'attache familiale. Tout refus de ce type constitue une discrimination et peut faire l'objet d'un recours devant les instances judiciaires*"

Par ailleurs, on cherche à loger prioritairement des personnes sans domicile (voir les critères obligatoires et ceux relevant du DALO).

A mon sens, il est donc antinomique d'attribuer un point supplémentaire si le demandeur "habite sur l'EPCI".

Enfin, globalement : très peu d'indicateurs quantitatifs permettent d'évaluer le nombre de dossiers ayant abouti et le délai d'attente des demandeurs. Seul le plan et les actions mises en oeuvre sont évalués.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable (avec prise en compte des observations émises par Madame FLORE, Conseillère Municipale), sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDD) annexé à la présente délibération.

Reçu en Préfecture le

12 AVR. 2023

Certifié exécutoire

12 AVR. 2023

Publié ou notifié le

12 AVR. 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 7 avril 2023

Pour copie conforme, en mairie le 12 avril 2023



Le Maire,
Jacques DOUSSOT

